

Présentation et discussion

« Tests de nitrate dans les tiges de maïs »

Jeudi 12 septembre 2024, de 8 h 30 à 9 h 30

Lieu : Conférence Internet Teams

Cette activité s'adresse à tous les conseillers

Invitation

- Vous voulez savoir si la fertilisation azotée du maïs a été adéquate dans vos champs?
- Vous désirez apprendre une méthode plus précise que la technique de l'acide sulfurique (test de la diphénylamine)?
- Vous aimeriez discuter avec d'autres conseillers d'expérience?

Venez entendre un conseiller expert s'exprimer sur les tests de nitrate dans les tiges de maïs. M. Gérald Villeneuve, agronome et conseiller pour AGEO-Club, possède une large expérience en ce domaine. En plus de vous présenter la technique, Gérald partagera son expérience à ce propos. Des segments de vidéos seront tournés sur le terrain pour bonifier la présentation.

Conseiller-animateur de l'activité

- Gérald Villeneuve, agr., Ph. D. en chimie organique et conseiller, AGEO-Club

Contenu

- Mise en contexte
- Présentation de la technique des tests de nitrate dans les tiges de maïs
- Segments de vidéos terrain pour bonifier la présentation
- Pertinence
- Trucs et astuces

Coût de l'activité et inscription

Le coût de l'activité est de 20 \$ + taxes qui se détaillent ainsi : TPS (1 \$) + TVQ (2 \$), pour un **total de 23 \$**.

Inscrivez-vous en ligne **au plus tard le 11 septembre 2024** via le [site Web](#) de la Coordination services-conseils. Le lien vous sera envoyé la veille de l'activité, en fin de journée.

Gratuit pour les mentorés en fertilisation*, ces derniers recevront automatiquement le lien.

* Pour vous inscrire au service de mentorat, [cliquez ici](#).

Ces activités sont organisées dans le cadre d'un projet des Producteurs de grains du Québec visant la formation des conseillers en agrienvironnement et des producteurs à l'initiative « Gestion des nutriments 4B » dont la Coordination services-conseils et le Réseau végétal Québec sont partenaires.



Ce projet a été réalisé dans le cadre du programme Prime-Vert volet 2 - sous-volet 2.2 - Approche interrégionale (Plan d'agriculture durable) avec une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.